

Absence de contrat de travail et de salaires

Par ley lanov

Bonjour,

Je donne des cours de danse depuis octobre dernier pour structure jeunesse de ma ville sous l'égide d'une association. Cette asso doit établir avec la mairie, des conventions pour 2 périodes de cours, recevoir des bons de commande de la mairie pour la totalité des cours et ensuite facturer à la mairie et me reverser un salaire.

Sauf qu'ils n'ont rempli qu'une seule convention, et soit disant jamais facturé et donc ne m'ont jamais rémunéré.

Quel est mon recours car après plusieurs rendez vous avec le directeur, rien n'avance?

Merci de votre aide.